



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 4 AVRIL 2019**

LYCEE BERTRAN DE BORN

Année scolaire 2018-2019

Séance n° 4

COLLEGE BERTRAN DE BORN

Année scolaire 2018-2019

Séance n° 4

Le conseil d'administration se réunit le jeudi 4 avril 2019 à 18 heures, sous la présidence de M. Guillaume MOUETTE, Proviseur de la cité scolaire Bertran de Born, sur convocation adressée le 25 mars 2019, soit plus de 10 jours avant la réunion du conseil d'administration conformément aux termes du code de l'Éducation, notamment son article D422-31.

Titulaires / Suppléants			Présent	Excusé	Absent
1	M. Guillaume MOUETTE	Proviseur	X		
2	Mme Mickaella CHAMLONG	Proviseur adjoint	X		
3	M. Laurent CASTERA	Agent comptable	X		
4	Mme Charlène PICOT	CPE	X		
5	Mme Brigitte DUFOURQ	DDFPT	X		
6	Mme Mireille VOLPATO	Région Nouvelle Aquitaine		X	
7	M. Yannick ROLLAND	Région Nouvelle Aquitaine		X	
8	Mme Céline TOULAT	Mairie de Périgueux	X		
9	M. Antoine AUDI	Grand Périgueux		X	
10	M. Francis ARDOUIN	Personne qualifiée	X		
11	Mme Laetitia THELOT	Pers. enseignant et éducation		X	
12	Mme THIESSE	Pers. enseignant et éducation		X	
13	Mme Maddy GAILLARD (suppléante)	Pers. enseignant et éducation	X		
14	M. Yann LISOIE	Pers. enseignant et éducation	X		
15	M. Michel IMBERT (suppléant)	Pers. enseignant et éducation	X		
16	M. Rémi GUIMBAIL	Pers. enseignant et éducation	X		
17	M. Bruno ROQUES	Pers. enseignant et éducation	X		
18	M. Yannick MOSSION	ATOS	X		
19	Mme Fabienne GIRALT (suppléante)	ATOS	X		
20	Mme LESERVOISIER	ATOS	X		
21	Mme Elisabeth MONTERLOS	Repres. des parents d'élève		X	
22	M. Sahmy CHIAB	Repres. des parents d'élève	X		
23	Mme Chantal VALADE	Repres. des parents d'élève	X		
24	Mme Nathalie JOSEPH	Repres. des parents d'élève	X		
25	Mme Christine DARNAULT	Repres. des parents d'élève	X		
26	Mme Pauline LABAILS	Repres. des élèves	X		
27	Mme Lisa LACOSTE	Repres. des élèves		X	
28	M. Baptiste MIGNIOT	Repres. des élèves	X		
29	Mme ROUSSET GOURBAT	Repres. des élèves		X	
30	M. Rochard Nicolas	Repres. des élèves		X	
TOTAL DES MEMBRES PRESENTS			21	sur	30

Titulaires / Suppléants			Présent	Excusé	Absent
1	M. Guillaume MOUETTE	Proviseur	X		
2	Mme Christine DUVALEIX	Principale adjointe	X		
3	M. Laurent CASTERA	Agent comptable	X		
4	Mme Laurence CUVELIER	CPE	X		
5	M. Stéphane DOBBELS	Conseil départemental		X	
6	M. Thierry CIIPIERRE	Conseil départemental		X	
7	M. Richard BOURGEOIS	Mairie de Périgueux		X	
8	M. Jean-François LARENAUDIE	Grand Périgueux		X	
9	M. Vincent NAVARRO	Personne qualifiée DSDEN		X	
10	Mme Delphine LABAILS	Personne qualifiée CD	X		
11	Mme Béatrice BOUZINAC	Pers. enseignant et éducation	X		
12	Mme Isabelle LECOLIER	Pers. enseignant et éducation	X		
13	Mme Cécile RAYNAUD	Pers. enseignant et éducation	X		
14	Mme Isabelle VIERNE	Pers. enseignant et éducation	X		
15	M. Olivier LAFFITTE	Pers. enseignant et éducation		X	
16	Mme LARRE COTTRET (suppléante)	Pers. enseignant et éducation	X		
17	M. Paul Louis CAILLER	Pers. enseignant et éducation		X	
18	M. Pierre DANIEL LAMAZIERE	Repres. des parents d'élève	X		
19	Mme Patricia BARGOIN	Repres. des parents d'élève	X		
20	Mme Michèle PREVOT	Repres. des parents d'élève	X		
21	M. Serge METIFEU	Repres. des parents d'élève	X		
22	M. David LESPIAUCQ (suppléant)	Repres. des parents d'élève	X		
23	Mme Sophie CARLES	Repres. des parents d'élève		X	
24	Mme Marie-Aude MANIEZ	Repres. des parents d'élève		X	
25	M. Renato RIBEIRO FERNANDES	Repres. des élèves	X		
26	M. Noé DANIEL LAMAZIERE	Repres. des élèves	X		
27	M. Léonard IMBERDIS	Repres. des élèves	X		
TOTAL DES MEMBRES PRESENTS			18	sur	27

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 18 heures 10.

ORDRE DU JOUR

- Organisation des épreuves du DNB blanc
- Compte financier 2019
- Affectation des résultats
- Décision budgétaire modificative (collège et lycée)
- Contrat et conventions :
 - Collège :
 - APEM 24 : paiement de la SACEM
 - GESALT 24 : convention pour la réalisation du dispositif devoir fait
 - Agence culturelle départementale : opération Paratge
 - Lycée :
 - ENSAM pour l'organisation du concours E3A
 - INP pour l'organisation du CINP
 - Convention d'utilisation des locaux : MIMOS et FELIBREE
- Questions et informations diverses.
 - Autorisation de recruter des personnels de droit public (AESH at assistants pédagogiques) : 75 postes
 - Représentant des élèves du collège : Fonctionnement du CDI
 - Représentants des enseignants :
 - Mise en œuvre de la RGPD
 - Utilisation de musiques non libres de droit comme sonneries de cours
 - Questionnement sur les conseils d'administration communs

Le secrétariat de séance est confié à M. CASTERA

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Résultats du vote - Lycée	
Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Résultats du vote - Collège	
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

L'ordre du jour est approuvé

COLLEGE : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12FEVRIER 2019

Résultats du vote	
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Le procès-verbal est adopté.

LYCEE : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

Résultats du vote	
Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Le procès-verbal est adopté.

I- QUESTIONS PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

Organisation du DNB :

Le collège organise comme l'année dernière un oral blanc du Diplôme National du Brevet (DNB) pour les élèves de 3^{ème}.

Mme la Principale adjointe donne des informations sur le déroulement de cet oral du DNB qui aura lieu le 12 avril. Elle indique que cette épreuve concerne 180 candidats et que tous les professeurs seront réquisitionnés. Il est proposé de banaliser cette journée pour les 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} car il est difficile d'organiser des cours dans la mesure où les enseignants seront réquisitionnés pour l'examen.

II- QUESTIONS MATERIELLES ET FINANCIERES

2-1 Approbation du compte financier de l'exercice 2018 (lycée et collège)

M. le gestionnaire comptable présente le rapport de gestion et l'analyse financière des lycée et collège Bertran de Born. Pour le rapport de gestion, les deux établissements sont présentés en parallèle car on observe des éléments similaires, dus à une réelle cohérence de cité scolaire et certains services, notamment la restauration ne sont présents qu'au lycée mais intéressent l'ensemble des usagers

Mme VIERNE quitte la séance à 19:00

Le compte financier du collège Bertran de Born de l'exercice 2018 est approuvé ~~avec réserves~~ – sans réserves par les membres du conseil d'administration

Résultats du vote	
Pour :	17
Contre :	
Abstention :	

Le compte financier du lycée Bertran de Born de l'exercice 2018 est approuvé ~~avec réserves~~ – sans réserves par les membres du conseil d'administration

Résultats du vote	
Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

2-2 Affectation du résultat (lycée et collège)

Collège : il est proposé d'affecter les résultats d'exploitation sur des comptes de réserves avec subdivision :

Service général	- 2 208,19 €
Service rencontres chorales départementale	+ 21 945,83 €

Résultats du vote	
Pour :	17
Contre :	
Abstention :	

Le conseil d'administration approuve cette affectation.

Lycée : il est proposé d'affecter les résultats d'exploitation sur des comptes de réserves avec subdivision :

Service général	- 63 082,96 €
Service de restauration et d'hébergement	+ 35 522,98 €
Service Quinzaine de l'orientation	- 12 784,04 €

Résultats du vote	
Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

L'affectation des résultats est approuvée.

2-3 Décision budgétaire modificative 2018 (lycée et collège)

Collège :

Le proviseur sollicite l'autorisation du conseil d'administration autorise une DBM au budget 2019 : prélèvement sur fonds de roulement.

Il s'agit de financer l'acquisition de mobiliers pour modifier l'agencement du BVS et assurer ainsi d'avantage d'intimité.

Nature de l'équipement	Motif	Collège
Mobilier BVS	Renouvellement	3 000,00

Résultats du vote	
Pour :	17
Contre :	
Abstention :	

La décision budgétaire modificative est approuvée à l'unanimité des membres présents

Lycée :

Le proviseur sollicite l'autorisation du conseil d'administration autorise une DBM au budget 2019 : prélèvement sur fonds de roulement.

Il s'agit de cofinancer les aides de la Région pour le complément renouvellement d'équipement (matériels d'entretien), de financer l'acquisition d'une classe mobile informatique pour la SVT et de logiciels pour la confection des emplois du temps (EdT) et la gestion de la scolarité (Pro Note).

MM. GUIMBAIL et LISOIE regrettent vivement l'absence de solutions logicielles nationales efficaces et la nécessité de devoir recourir à des solutions « privées » onéreuses. Il souhaite le report de ce vote pour solliciter l'avis de leurs mandants. M. le Proviseur propose de sursoir à l'acquisition de Pronote mais indique le besoin d'acquiescer rapidement le logiciel d'emploi du temps pour préparer la rentrée scolaire dans le cadre de la réforme du lycée.

M. ROQUES n'est pas d'accord sur ce report et souhaite que le logiciel Pro Note soit maintenu. M. le Proviseur maintient sa proposition. M. ROQUES refuse de participer au vote.

Nature de l'équipement	Motif	Coût total	Lycée	Demande Région
Autolaveuse	Renouvellement	17 000,00	5 000,00	12 000,00
Classe mobile	Complément	15 000,00	15 000,00	
Logiciel emploi du temps		3 000,00	3 000,00	
TOTAL			23 000,00 €	

Résultats du vote	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

La décision budgétaire modificative est approuvée
M. GUIMBAIL et Mme GAILLARD quittent la séance.

2-4 Contrats et conventions (Collège et Lycée)

LYCEE : le proviseur sollicite le conseil d'administration pour la signature des conventions suivantes :

- Convention avec l'ENSAM pour l'organisation du concours E3A

Résultats du vote	
Pour :	19
Contre :	
Abstention :	

La signature est autorisée.

- Convention avec l'INP pour l'organisation du concours CINP

Résultats du vote	
Pour :	19
Contre :	
Abstention :	

La signature est autorisée.

- Convention avec l'ENSAM pour l'organisation du concours E3A

Résultats du vote	
Pour :	19
Contre :	
Abstention :	

La signature est autorisée.

- Convention d'utilisation des locaux (internat) pour l'organisation de la Félibrée

Résultats du vote	
Pour :	19
Contre :	
Abstention :	

La signature est autorisée.

- Convention d'utilisation des locaux (chapelle) et espaces extérieurs pour l'organisation de MIMOS

Résultats du vote	
Pour :	19
Contre :	
Abstention :	

La signature est autorisée.

COLLEGE : le proviseur sollicite le conseil d'administration pour la signature des conventions suivantes :

- Convention avec l'APEM24 pour le règlement de la SACEM dans le cadre des rencontres chorales

Résultats du vote	
Pour :	17
Contre :	
Abstention :	

La signature est autorisée.

- Convention avec Agence culturelle départementale pour le l'opération PARATGE (culture occitane)

Résultats du vote	
Pour :	17
Contre :	
Abstention :	

La signature est autorisée.

- Convention avec GESALT24 pour l'opération devoir fait

Résultats du vote	
Pour :	17
Contre :	
Abstention :	

La signature est autorisée.

III- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

3-1 Autorisation de signer des contrats de droit public : il s'agit de régulariser les situations en fonction de l'évolution des dotations.

AESH et assistants pédagogiques : 75 postes

Résultats du vote	
Pour :	19
Contre :	
Abstention :	

3-2 Fonctionnement du CDI :

Léonard IMBERDIS pose des questions sur le fonctionnement du CDI trop souvent fermé et pose de gros soucis de surveillance. Les élèves ont un sentiment d'inactivité de la Direction pour résoudre de façon durable cette situation.

M. le Proviseur indique qu'une remplaçante est nommée sur le remplacement de la documentaliste absente.

3-3 RGPD :

Mme BOUZINAC interroge sur la mise en œuvre de la R.G.P.D. et l'utilisation d'application de type Google drive pour gérer des documents contenant des données personnelles.

M. le Gestionnaire indique que le Rectorat est en train de définir les règles de mise en œuvre de la RGPD pour tous les usages des EPLE utilisant des data personnelle. Ce cadre devrait être opérationnel à la prochaine rentrée. Néanmoins il convient de ne pas utiliser des données personnelles sans les anonymiser sur des plateformes de type cloud.

3-4 Utilisation des musiques

M. LISOIE interroge sur l'utilisation de musiques non libres de droits comme sonnerie de cours et de paiement de droits à la SACEM. Il s'interroge également sur les choix musicaux.

M. le Proviseur indique que les choix sont opérés par les élèves mais que les adultes peuvent également faire des propositions.

Les représentants des élèves manifestent leur attachement à l'utilisation des musiques. Une consultation opérée auprès de tous les collégiens démontre le souhait que cette particularité de la cité scolaire soit maintenue.

Ce point sera débattu lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

3-5 Limitation des CA communs lycée / collège :

Les représentants des enseignants souhaitent que les CA des collège et lycée se réunissent séparément ou que du moins les CA communs soient plus limités.

M. le Proviseur indique que les réunions de CA commun sont déjà très limitées au sujet qui intéressent la globalité de la Cité scolaire, budget et compte financier. Il propose que soit revu le règlement intérieur des CA, que le calendrier soit revu en ajoutant une séance début novembre, de spécialiser les ordres du jour en fonction du calendrier pour limiter la durée des séances.

M. ROQUES indique que le Chef d'établissement ne peut pas limiter les ordres du jour et interdire l'inscription de certains points. M. le Proviseur indique que si le CA approuve l'ordre du jour, c'est le Président du CA qui le prépare. M. ROQUES manifeste son désaccord et indique qu'il vérifiera ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50

Le Président du conseil d'administration,
Guillaume MOUETTE

